



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 17788

Texte de la question

Mme Corinne Narassiguin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès pour les Français de l'étranger aux émissions du groupe audiovisuel public France Télévisions. En effet, de nombreux Français sont attachés aux émissions des chaînes du service public français, notamment les émissions d'information, et ne comprennent pas que, de plus en plus, celles-ci ne soient pas accessibles par internet depuis l'étranger. Si la question des droits de diffusion constitue clairement un obstacle à la diffusion sans limite territoriale des contenus audiovisuels, les émissions d'information et les émissions culturelles sont financées par la télévision publique et peuvent, à ce titre, faire exception à la règle. C'est une nécessité à la fois pour nos compatriotes à l'étranger, qui doivent pouvoir garder le lien avec la France grâce à ces contenus informatifs et culturels, ainsi que pour le rayonnement de la France à l'étranger. Si l'audiovisuel extérieur français est un outil fondamental pour les non-francophones pour apprendre et garder un lien avec la langue française, la possibilité d'avoir accès à la demande aux émissions du groupe France Télévisions *via* le site internet serait un atout majeur pour la promotion de la langue et de la culture françaises. Elle lui demande donc si elle envisage de mettre en œuvre des mesures techniques et financières pour remédier à ce problème d'accès aux émissions du groupe audiovisuel public France Télévisions depuis l'étranger.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Narassiguin](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17788

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1444

Question retirée le : 19 février 2013 (Fin de mandat)